

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-
OUZOUEUR LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE – 3,rue des Ecoles –
41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 3 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre , le 3 décembre à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 27 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIYOU, Bruno VIVIER, Christine VEUILLE, Philippe POITOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY,

Absent excusé Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe POITOU

Absent excusé Monsieur Jérôme SEJOURNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absent excusé Monsieur POINTEAU

Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 4

OBJET : convention de servitude

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la société CS de BEAUCE a construit une centrale photovoltaïque, route du Mée – Commune déléguée de Verdes – 41240 BEAUCE LA ROMAINE.

Il a été constaté la présence d'une canalisation d'eau sur le site d'implantation de la centrale photovoltaïque.

Afin de permettre au SIAEP l'accès au site aux fins d'opérations de maintenance ou tout autre besoin sur la canalisation d'eau, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention de servitudes telle qu'annexée à la présente délibération.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'argumentaire du Président, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ

Qu'une convention de servitudes soit signée et autorise le Président à signer la convention de servitudes et faire toutes démarches nécessaires et utiles à cette convention de servitudes.

Pour extrait conforme au registre
Transmis au Représentant de l'Etat
Et publié le 4 décembre 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

